



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



Castelmaurou, le

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Samedi 30 JUIN 2018 à partir de 8 h 30
Salle Alizé – 40 Avenue Henri Peyrusse - 31600 MURET

Objet : Membre de la délégation de votre District
Association participant aux compétitions Niveau District 2017 / 2018

Madame, Monsieur,

Nous nous permettons de vous rappeler que l'Assemblée Générale de votre District vous a désigné en qualité de membre [titulaire ou suppléant(e)] de la délégation de vote détenant les voix des associations participant aux compétitions Niveau District uniquement, pour la saison 2017 / 2018 (article 12.1.1 des Statuts de la Ligue de Football d'Occitanie).

A la demande des présidents de districts,

- Monsieur **Claude MALLA**, Président du District des Pyrénées Orientales,
- Monsieur **Jean Claude COUAILLES**, Président du District Haute Garonne,
- Monsieur **Claude LACOUR**, Président du District de l'Aude,
- Monsieur **Jean Claude PRINTANT**, Président du district de l'Hérault
- Monsieur **Francis ANJOLRAS**, Président du District du Gard Lozère,
- Des délégués représentant les clubs de districts des Pyrénées Orientales, de la Haute Garonne, de l'Aude, de l'Hérault, et du Gard Lozère,
- Et de quelques clubs de ligue des districts des Pyrénées Orientales, de la Haute Garonne, de l'Aude, de l'Hérault, et du Gard Lozère,

Une Assemblée Générale de la Ligue de Football d'Occitanie est convoquée le :

Samedi 30 Juin 2018 à partir de 8 h 30 à la Salle Alizé
40 Avenue Henri Peyrusse 31600 MURET,

ayant pour objet la **demande de révocation du Comité Directeur de la Ligue de Football d'Occitanie.**

Article 13.5 des Statuts de la Ligue de Football d'Occitanie : révocation du Comité Directeur

L'Assemblée Générale peut mettre fin au mandat du Comité de Direction avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

- l'Assemblée Générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant au moins le tiers des voix et ce dans un délai maximum de deux (2) mois ;
- les deux tiers des membres de l'Assemblée Générale doivent être présents ou représentés ;

Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3

Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@lanquedoc-roussillon.fff.fr

Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU

Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@ligue-midi-pyrenees-foot.fff.fr



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



- la révocation du Comité de Direction doit être votée à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés ;
- cette révocation entraîne la démission du Comité de Direction et le recours à de nouvelles élections dans un délai maximum de deux (2) mois ;
- les nouveaux membres du Comité de Direction élus à la suite du vote de défiance de l'Assemblée Générale n'exercent leurs fonctions que jusqu'à l'expiration du mandat initial des membres qu'ils remplacent.

En cas de révocation, l'Assemblée Générale désigne la ou les personnes en charge des affaires courantes jusqu'à la prise de fonction des nouveaux membres du Comité de Direction élus.

L'Assemblée Générale a pour ordre du jour :

8 h 30 – 10 h 00

➔ Emargement, Vérification et enregistrement des pouvoirs

A 10 h 00

➔ Appel des Délégués

➔ Ouverture de l'Assemblée Générale par Monsieur Michel CHARRANÇON, Président Délégué

➔ Allocution de Monsieur André MANDEMENT, Maire de Muret,

➔ Allocution de Monsieur Marco CAFIERO, Président du Club de l'AS MURETAINE,

➔ Intervention du représentant des présidents de district demandant la révocation

➔ Intervention de Monsieur Michel CHARRANÇON, Président Délégué de la LFO

➔ Intervention de Monsieur Marc DEBARBAT, Président de la Ligue du Football Amateur

➔ Vote de la Révocation du Comité Directeur de la Ligue de Football d'Occitanie

➔ Si la révocation est votée : Désignation de Monsieur Vincent NOLORGUES, Vice Président de la LFA pour assurer la gestion des affaires courantes jusqu'à la prochaine élection.

Les licences n'étant plus imprimées, il est rappelé aux représentants qu'une pièce d'identité sera demandée (CNI, passeport, ou permis de conduire) lors de l'emargement ainsi que le numéro de sa licence.

Comptant sur votre présence, nous vous demandons de bien vouloir vous présenter dès votre arrivée au bureau d'emargement de votre District.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président Délégué

Michel CHARRANÇON

Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3

Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@lanquedoc-roussillon.fff.fr

Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU

Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@ligue-midi-pyrenees-foot.fff.fr